

VILLE DE BRUNOY

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 décembre 2010
20 H 30
Salle des Fêtes

COMPTE RENDU

LE CONSEIL,

**10.132/D AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE REGLER LES DEPENSES
D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011**

ARTICLE UNIQUE : DÉCIDE d'autoriser par anticipation l'ordonnateur à engager, liquider et mandater, hors capital de l'annuité de la dette, les dépenses d'investissement dans la limite d'un montant de 2 266 064 € avant le vote du Budget primitif 2011, votés à la Majorité des voix selon les modalités suivantes :

Autorisation de régler la dépense en 2011 dans la limite fixée		Crédit ouvert en 2010 pour mémoire
PROG001-2010 Opération 1001 : pelouse synthétique du stade Parfait Lebourg	12 500 €	50 000 €

27 Voix Pour, 6 Abstentions, 1 Voix Contre

Autorisation de régler la dépense en 2011 dans la limite fixée		Crédit ouvert en 2010 pour mémoire
PROG005-2010 Opération 1003 : peupleraie	5 000 €	20 000 €

26 Voix Pour, 6 Abstentions, 2 Voix Contre

10.132/D AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE REGLER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011

Autorisation de régler les dépenses en 2011 dans les limites fixées		Crédits ouverts en 2010 pour mémoire
Opération 9903 aménagement de la Place de la Mairie	9 099 €	36 394 €
Opération 0104 travaux au musée	1 626 €	6 505 €
Opération 0201 ingénierie OPAH	27 €	108 €
Opération 0301 construction d'un nouveau gymnase	869 €	3 475 €
Opération 0303 construction d'un orgue à l'église Saint Médard	5 000 €	20 000 €
Opération 0401 travaux rue de Villecresnes	2 500 €	10 000 €
Opération 0501 aménagement des abords du théâtre	14 790 €	59 161 €
Opération 0602 travaux au Centre social	5 225 €	20 899 €
Opération 0605 vidéosurveillance	30 439 €	121 756 €
Opération 0606 réaménagement du groupe scolaire des Mardelles	649 €	2 595 €
Opération 0702 réfection toiture tennis couverts	27 793 €	111 172 €
PROG002-2010 Opération 0801 réhabilitation du bâtiment du Donjon	12 500 €	50 000 €
PROG003-2010 Opération 0805 remplacement des ouvrants du groupe	57 295 €	229 180 €
PROG004-2010 Opération 1002 pavillon de l'Ile	25 000 €	100 000 €
PROG006-2010 Opération 1004 réhabilitation des parcs	7 500 €	30 000 €
PROG007-2010 Opération 1005 gymnase de la Glacière	25 000 €	100 000 €
PROG008-2010 Opération 1006 jardins familiaux	7 500 €	30 000 €
PROG010-2010 Opération 1007 études d'aménagement du groupe scolaire des Ombrages et d'un centre de loisirs	15 000 €	60 000 €
Chapitre 20 immobilisations incorporelles	116 870 €	467 482 €
Chapitre 204 subventions d'équipement versées	245 858 €	983 431 €
Chapitre 21 immobilisations corporelles	322 964 €	1 291 854 €
Chapitre 23 immobilisations en cours	1 308 811 €	5 235 242 €
Chapitre 27 autres immobilisations financières	6 250 €	25 000 €

28 Voix Pour, 6 Abstentions

10.133/D INDEMNITE DE CONSEIL DES AGENTS DES SERVICES EXTERIEURS DE L'ETAT - ANNEE 2010

ARTICLE 1^{er} : DÉCIDE de fixer le montant de l'indemnité accordée aux agents du Centre des Impôts de Yerres figurant sur la liste ci-annexée à 1 705, 00 € net pour l'année 2010.

Le montant total de la dépense, charges sociales incluses s'élève à 1 848, 00 € brut.

ARTICLE 2: DIT que la dépense est inscrite à l'article 6228-020 du Budget de la commune.

31 Voix Pour, 3 Abstentions

10.134/DB SECURISATION DES ABORDS DU COLLEGE PASTEUR RUE DE SOULINS

ARTICLE 1^{er} : **APPROUVE** la réalisation de ces travaux pour un montant de 65 104,69 € TTC.

ARTICLE 2 : **AUTORISE** Monsieur le Sénateur Maire à solliciter auprès du Conseil Général de l'Essonne l'octroi d'une subvention de 25 000 € HT, à déposer le dossier correspondant et à signer tout document y afférent.

UNANIMITE

10.135/DC ADHESION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ESSONNE (C.A.U.E.)

ARTICLE 1^{er} : **DÉCIDE** d'adhérer au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Essonne (CAUE 91) et d'acquitter l'adhésion correspondante pour un montant de 2 500,00 €.

ARTICLE 2 : **AUTORISE** Monsieur le Sénateur-Maire à signer tout document relatif à cette adhésion.

UNANIMITE

10.136/DE REMUNERATION DE L'INTERVENANT DE L'ATELIER CONTE DU DISPOSITIF REUSSITE EDUCATIVE

ARTICLE 1^{er} : **DÉCIDE** de recruter un intervenant non titulaire pour assurer le fonctionnement de l'atelier conte dans le cadre du programme de réussite éducative pour le compte de la Caisse des Ecoles. Cet agent assurera au maximum 26 ateliers de 2 heures 15 chacun au cours de l'année scolaire 2010/2011.

ARTICLE 2 : **DÉCIDE** que chaque intervention sera rémunérée au taux de 109,10 €. Cette rémunération sera soumise aux cotisations salariales et patronales en vigueur.

ARTICLE 3 : **DIT** que la dépense est prévue au Budget.

UNANIMITE

10.137/DE MODIFICATION DES TAUX D'ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE SPECIFIQUE DE SERVICE

ARTICLE 1^{er} : DÉCIDE d'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2011 les taux de calcul de l'Indemnité Spécifique de Service indiqués dans le tableau ci-dessous :

coefficient géographique 1,10

GRADES	Taux de base	coefficient	Taux moyen annuel	Nbre de bénéficiaires potentiels	CREDIT GLOBAL ANNUEL	Taux maximum individuel
Ingénieur en chef classe exceptionnelle	355,44	70	27 368,88	-	-	133%
Ingénieur en chef classe normale	360,10	55	21 786,05	-	-	123%
Ingénieur Principal à partir du 6ème échelon ayant au moins 5 ans d'ancienneté dans le grade	360,10	50	19 805,50	1	19 805,50	123%
Ingénieur Principal à partir du 6ème échelon n'ayant pas 5 ans d'ancienneté dans le grade	360,10	42	16 636,62	-	-	123%
Ingénieur Principal jusqu'au 5ème échelon	360,10	42	16 636,62	-	-	123%
Ingénieur à partir du 7ème échelon	360,10	30	11 883,30	1	11 883,30	115%
Ingénieur jusqu'au 6ème échelon	360,10	25	9 902,75	1	9 902,75	115%
Technicien Supérieur Chef	360,10	16	6 337,76	2	12 675,52	110%
Technicien Supérieur Principal	360,10	16	6 337,76	3	19 013,28	110%
Technicien Supérieur	360,10	12	4 753,32	6	28 519,92	110%
Contrôleur en Chef	360,10	16	6 337,76	1	6 337,76	110%
Contrôleur principal	360,10	16	6 337,76	-	-	110%
Contrôleur	360,10	8	3 168,88	1	3 168,88	110%
TOTAL					111 306,91	

ARTICLE 2 : DIT qu'une modulation peut intervenir en fonction des responsabilités exercées et de la qualité du service rendu.

ARTICLE 3 : DIT que le montant de l'indemnité sera versée mensuellement et suivra l'évolution de la réglementation.

ARTICLE 4 : DIT que la dépense sera prévue au budget 2011.

28 Voix Pour, 6 Abstentions

10.138/DE MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER DECEMBRE 2010**ARTICLE 1^{ER} : DÉCIDE :****DE CREER :**

- -1 poste d'Adjoint d'Animation 2^{ème} classe à temps complet. (37 h 30),
- 1 poste d'animateur à temps complet (35 heures).

DE TRANSFORMER :

- 1 poste de rédacteur territorial à temps complet en 1 poste de rédacteur territorial à temps non complet (17 heures),
- 1 poste de rédacteur territorial à temps complet en 1 poste d'animateur territorial à temps complet.
- 1 poste de Contrôleur de Travaux (catégorie B) en 1 poste d'Agent de Maîtrise (catégorie C).
- 2 postes de Rédacteur Territorial en 2 postes de Rédacteur Principal,
- 1 poste de Rédacteur Principal en 1 poste de rédacteur Chef,
- 1 poste d'Adjoint Administratif 1^{ère} classe en 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe,
- 1 poste de Technicien Supérieur en 1 poste de Technicien Supérieur Principal,
- 1 poste d'Adjoint Technique 1^{ère} classe en 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe,
- 2 postes d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles (ASEM) 1^{ère} classe en 2 postes d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal 2^{ème} classe,
- 1 poste d'Educatrice de Jeunes Enfants Principale en 1 poste d'Educatrice de Jeunes Enfants Chef,
- 2 postes d'Auxiliaire de Puériculture 1^{ère} classe en 2 postes d'Auxiliaires de Puériculture Principale de 2^{ème} classe,
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture Principale de 2^{ème} classe en 1 poste d'Auxiliaire de Puériculture Principale de 1^{ère} classe,
- 1 poste de Chef de Service de Police Municipale de classe normale en 1 poste de Chef de Service de Police Municipale de classe supérieure,
- 1 poste de Brigadier en 1 poste de Brigadier Chef principal,
- 1 poste de Gardien de Police Municipale en 1 poste de Brigadier,

DE SUPPRIMER :

- 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe,
- 1 poste de collaborateur de cabinet à temps non complet (11 h 30 hebdomadaires),
- 1 poste d'Adjoint d'Animation Principal de 2^{ème} classe,

10.138/DE MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER DECEMBRE 2010

En conséquence, il convient de modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

GRADE	EFFECTIF PRECEDENT	En + ou en -	NOUVEL EFFECTIF
FILIERE ADMINISTRATIVE			
REDACTEUR CHEF	3	+1	4
REDACTEUR PRINCIPAL	1	+ 1	2
REDACTEUR TERRITORIAL	23	- 4	19
REDACTEUR TEMPS NON COMPLET	0	+ 1	1
ADJOINT ADMINISTRATIF PAL 2ème CLASSE	5	+ 1	6
ADJOINT ADMINISTRATIF 1ère CLASSE	21	- 1	20
FILIERE TECHNIQUE			
TECHNICIEN SUPERIEUR PRINCIPAL	2	+ 1	3
TECHNICIEN SUPERIEUR	7	- 1	6
CONTROLEUR DE TRAVAUX	2	- 1	1
AGENT DE MAITRISE	8	+ 1	9
ADJOINT TECHNIQUE 1ère CLASSE	11	- 1	10
FILIERE ANIMATION			
ANIMATEUR Temps Complet	4	+ 2	6
ANIMATEUR Temps Non Complet 30 heures	1	- 1	0
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 2ème classe	1	- 1	0
ADJOINT D'ANIMATION 2ème classe	37	+ 1	38
FILIERE SOCIALE			
ASEM Pale 2ème classe	0	+ 2	2
ASEM 1ère classe	18	- 2	16
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS CHEF	1	+ 1	2
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS PRINCIPAL	2	- 1	1
FILIERE MEDICO-SOCIALE			
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PRINCIPAL DE 1ère CLASSE	1	+ 1	2
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PRINCIPAL DE 2ème CLASSE	3	+ 1	4
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE 1ère CLASSE	18	- 2	16
POLICE MUNICIPALE			
CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE CLASSE SUPERIEURE	0	+ 1	1
CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE CLASSE NORMALE	1	- 1	0
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	0	+ 1	1
GARDIEN DE POLICE MUNICIPALE	8	- 1	7

10.138/DE MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER DECEMBRE 2010

GRADE	EFFECTIF PRECEDENT	En + ou en -	NOUVEL EFFECTIF
HORS FILIERE			
COLLABORATEUR DE CABINET TNC 11 H 30	1	- 1	0
TOTAL	179	- 2	177

ARTICLE 2 : DIT que la dépense est prévue au budget.

28 Voix Pour, 6 Abstentions

10.139/DG DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL POUR LA REHABILITATION DU STADE PARFAIT-LEBOURG EN TERRAIN SYNTHETIQUE

ARTICLE 1^{er} : PRÉCISE que le Stade Parfait Lebourg est un bien communal.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Sénateur-Maire à signer et à déposer un dossier de demande de subvention pour la réhabilitation du Stade Parfait-Lebourg auprès de la Fédération Française de Football, dans le cadre du Fond d'Aide au Football Amateur, et tout document y afférent.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses inhérentes à ce projet ainsi que la recette prévisionnelle sollicitée dans le cadre du Fond d'Aide au Football Amateur seront inscrites au budget de la Commune.

33 Voix Pour, 1 Voix Contre

10.140/DG DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CENTRE NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT (CNDS) POUR LA REHABILITATION DU STADE PARFAIT-LEBOURG EN TERRAIN SYNTHETIQUE

ARTICLE 1^{er} : PRÉCISE que le Stade Parfait Lebourg est un bien communal.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Sénateur-Maire à signer et à déposer un dossier de demande de subvention pour la réhabilitation du Stade Parfait-Lebourg auprès du Centre National pour le Développement du Sport au titre de son dispositif d'aide « jeunes scolaires » et tout document y afférent.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses inhérentes à ce projet ainsi que la recette prévisionnelle sollicitée auprès du CNDS seront inscrites au budget de la Commune.

33 Voix Pour, 1 Voix Contre

10.141/DG DEMANDE DE SUBVENTION REGIONALE POUR LA REHABILITATION DU STADE PARFAIT-LEBOURG EN TERRAIN SYNTHETIQUE

ARTICLE 1^{er} : PRÉCISE que le Stade Parfait Lebourg est un bien communal.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Sénateur-Maire à signer et à déposer un dossier de demande de subvention pour la réhabilitation du Stade Parfait-Lebourg auprès du Conseil Régional d'Ile de France, au titre de son dispositif d'aide à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées, ainsi que tout document y afférent

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses inhérentes à ce projet ainsi que la recette prévisionnelle sollicitée auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France seront inscrites au budget de la Commune.

33 Voix Pour, 1 Voix Contre

10.142/G SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CONSEIL REGIONAL ET LE LYCEE TALMA POUR LA MISE A DISPOSITION DU STADE PARFAIT LEBOURG

ARTICLE 1^{er} : APPROUVE les termes de la convention tripartite de mise à disposition d'équipements sportifs communaux ou intercommunaux au profit des établissements scolaires de compétence régionale.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Sénateur-Maire à signer la convention tripartite de mise à disposition d'équipements sportifs communaux ou intercommunaux au profit des établissements scolaires de compétence régionale, avec le Conseil Régional d'Ile-de-France et le Lycée Talma, relative au Stade Parfait Lebourg et tout document y afférent.

ARTICLE 3 : DIT que la convention sera conclue pour une durée de 15 ans, et assurera la gratuité d'utilisation du Stade Parfait Lebourg, pour un minimum de 30 heures par semaine en période scolaire, au lycée Talma en contrepartie de la subvention sollicitée par la Commune auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France.

33 Voix Pour, 1 Voix Contre

10.143/DH DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DE L'ESSONNE DANS LE CADRE DU SOUTIEN AUX MUSEES LABELISES MUSEES DE FRANCE POUR LES OPERATIONS DE CONSERVATION PREVENTIVE ET DE RESTAURATIONS PREVUES EN 2011

ARTICLE 1^{er} : AUTORISE le Sénateur-Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général de l'Essonne pour l'ensemble des opérations menées par le musée municipal en 2011 au titre de la conservation préventive et de la restauration des collections et à signer tout document s'y rapportant.

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses et les recettes correspondantes seront inscrites au budget primitif 2011.

UNANIMITE

10.144/DP ATTRIBUTION DE MARCHES PUBLICS RELATIFS A L'ACQUISITION DE VETEMENTS ET ACCESSOIRES POUR LE SERVICE DE LA POLICE MUNICIPALE DE BRUNOY (3 LOTS)

ARTICLE 1^{er} :

Est approuvé le projet de marché public relatif à la fourniture de vêtements et accessoires pour les policiers municipaux dont l'objet, le montant, l'attributaire et la durée sont présentés dans le tableau joint en annexe à la présente délibération.

Monsieur le Maire est autorisé à signer ce marché.

ARTICLE 2 :

Est approuvé le projet de marché public relatif à la fourniture de vêtements pour les agents de surveillance de la voie publique, dont l'objet, le montant, l'attributaire et la durée sont présentés dans le tableau joint en annexe à la présente délibération.

Monsieur le Maire est autorisé à signer ce marché.

ARTICLE 3 :

Est approuvé le projet de marché public relatif à la fourniture de chaussures dont l'objet, le montant, l'attributaire et la durée sont présentés dans le tableau joint en annexe à la présente délibération.

Monsieur le Maire est autorisé à signer ce marché.

ARTICLE 4 :

La dépense correspondante sera imputée au budget de la ville de Brunoy, Exercices 2011 et suivants.

UNANIMITE

10.145/DP PASSATION D'UN AVENANT N°1 A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A L'EXPLOITATION DES HALLES ET MARCHES FORAINS

ARTICLE 1^{er} :

Est approuvé le projet d'avenant n°1 à la délégation de service public, relative à l'exploitation des halles et marchés forains, annexé à la présente délibération, à conclure entre la commune de Brunoy et la SAS « Les Fils de Madame Géraud ».

Monsieur le Sénateur-Maire est autorisé à signer ledit avenant.

ARTICLE 2 :

La recette correspondante sera imputée au budget de la ville de Brunoy, exercice 2011

UNANIMITE

10.146/K ACTIVITES JUMELAGE 2010-2011

ARTICLE 1^{er} : **ADOPTE** le rapport de présentation des activités du jumelage pour l'année 2010

ARTICLE 2 : **PREND ACTE** du programme prévisionnel des activités du jumelage pour l'année 2011.

UNANIMITE

10.147/D TARIFS 2011 - SERVICES PUBLICS COMMUNAUX

ARTICLE UNIQUE : VOTE les tarifs des services publics communaux pour l'année 2011 tels qu'ils figurent dans le document ci-annexé en fin de compte rendu.

28 Voix Pour, 6 Abstentions

10.148/DO TARIFS 2011 APPLICABLES AUX MARCHES DU CENTRE ET DES BOSSERONS

ARTICLE 1^{er} : FIXE, à compter du 1^{er} janvier 2011, les droits de place applicables au marché du Centre et au marché des Bossérons, ainsi qu'il suit (montants HT) :

1. Places couvertes, le mètre linéaire de façade (profondeur 2 mètres)	2,56 €
2. Places découvertes, le mètre linéaire de façade (profondeur 2 mètres)	1,33 €
3. Commerçants non abonnés, supplément par mètre linéaire de façade (profondeur 2 mètres)	0,45€
4. Droits de déchargement par véhicule ou remorque, l'unité	1,43 €
5. Redevance animation, par séance	2,23 €

ARTICLE 2 : FIXE la redevance annuelle prélevée sur les recettes des droits de place et versée à la Ville à 48 511,42 €, soit 12 127,85 € pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2011.

ARTICLE 3 : DIT que ces recettes seront inscrites au budget de la Commune.

28 Voix Pour, 6 Abstentions

10.149/DI CONVENTIONS AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES RELATIVES AUX STRUCTURES ACCUEILLANT DES ENFANTS DE MOINS DE SIX ANS.

ARTICLE 1^{er} : AUTORISE Monsieur le Sénateur-Maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne les conventions triennales de financement des structures Petite Enfance et des accueils de loisirs sans hébergement de la Ville de BRUNOY à intervenir, ainsi que tous les avenants y afférent.

ARTICLE 2 : DÉNONCE les conventions en vigueur à compter du 31 décembre 2010.

ARTICLE 3 : FIXE au 1^{er} janvier 2011 la date d'effet des nouvelles conventions.

UNANIMITE

10.150/D DECISION MODIFICATIVE N°4 DU BUDGET PRINCIPAL 2010

ARTICLE UNIQUE : DÉCIDE d'inscrire en décision modificative n°4 au Budget primitif 2010 les crédits suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT**DEPENSES**

IMPUTATION			LIBELLE DE LA DEPENSE	MONTANTS
204	20 418	10 178	surcharges foncières	-617 500.00
21	2 138	11 439	3 ave Frédéric Chopin	617 500.00
				0.00 €

28 Voix Pour, 7 Abstentions

Fait à BRUNOY, le 17 décembre 2010